

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU CENTRE DE PLONGEE DE LA RAGUE

Adresse : PORT DE LA RAGUE, 06210 MANDELIEU

Représenté par : Franco MARRONE

Le centre de plongée de la Rague est une structure proposant toutes les activités relatives à la plongée sous-marine et aux sports aquatiques.

1. Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les relations commerciales entre les clients et le centre de plongée de la Rague. Une version des conditions générales de vente est accessible sur le site internet du centre de plongée de la Rague.

Toute demande de réservation auprès du centre de plongée de la Rague implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2. Acceptation des conditions générales de vente

En contractant un service proposé par le centre de plongée de la Rague, le client accepte les présentes conditions générales de vente et déclare avoir pris connaissance des obligations.

- a. Le client a l'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée scaphandre datant de moins d'un an. Cette obligation ne s'applique pas aux baptêmes, aux packs découverte, au Basic Diver SSI et aux randonnées palmées.
- b. Un élève mineur doit être en possession d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer une prestation de plongée ou de secourisme avec le centre de plongée de la Rague.
- c. Tous les pratiquants s'engagent à respecter les consignes de l'encadrement et les réglementations en vigueur, notamment le code du sport (Art. A. 322-71 à Art. 322-101).
- d. Le Centre de plongée de la Rague se laisse le droit de refuser une plongée à un client dont l'état de santé physique ou psychologique du moment serait en contre-indication avec la pratique de la plongée sous-marine (alcool, drogue ...).

3. Les tarifs

Tous les tarifs affichés sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC). Le tarif applicable et facturé par le centre de plongée au client est celui en vigueur au jour de la demande de réservation par le client.

4. Les réservations

La réservation du client sera définitivement enregistrée à réception d'un acompte de 30 % , dans un délai de 8 jours suivant la date de l'email de confirmation de la réservation par le centre de plongée. Le solde devra être réglé sur place au centre de plongée avant la prestation de plongée.

5. Les conditions de paiement

Le paiement au centre de plongée s'effectue, dans la devise euro, par les moyens suivants :

- a. Espèces
- b. Chèque bancaire à l'ordre du Centre de plongée de la Rague, Port de la Rague, 06210 Mandelieu la Napoule
- c. Virement bancaire : IBAN : FR76 1460 7003 3960 3213 5046 889
- d. En ligne sur le site internet
- e. Chèques vacances ANCV en cours de validité

Le centre de plongée de la Rague se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige. Dans le cas où un titre de paiement émis ne serait pas honoré, les frais liés à la gestion de l'impayé (frais de rejet ...) seront facturés par le centre de plongée de la Rague et la commande sera automatiquement annulée, le client en étant avisé par e-mail.

6. Bons « cadeau » :

Les bons cadeaux sont valables 1 an après émission par le Centre de plongée de la Rague et ne sont pas remboursables en cas de non-utilisation.

7. Contenu des prestations de plongée

a. Plongées exploration

Le prix de la plongée exploration comprend :

- le gonflage du bloc - l'appoint en plombs
- le transport sur le lieu de plongée

Le prix de la plongée exploration ne comprend pas :

- le gonflage du bloc au mélange Surox
- l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique autonome ou encadrée

b. Forfaits « plongée »

Le centre de plongée de la Rague propose des formules de tarifs dégressifs pour les plongées exploration, sous la forme de cartes de plongée. Ces cartes sont valables pour l'année en cours à compter de leur date d'achat. Les cartes de plongée sont nominatives et ne peuvent être vendues ou échangées. Elles peuvent cependant être partagées par, au moins 2 personnes, ayant le même niveau et le même équipement. Au-delà de la date de validité, les plongées de la carte de plongée non consommées ne pourront faire l'objet d'un remboursement ou d'une réclamation.

c. Formations

Le prix de la formation comprend :

- le bloc gonflé
- les cours théoriques
- les cours pratiques
- les frais de certification
- la fourniture de l'équipement complet pour les formations jusqu'au Niveau 1 FFESSM ou SSI et PADI OWD, ainsi que pour les plongées enfants
- pour les formations SSI, l'attestation de certification sous forme de carte numérique

Le prix de la formation ne comprend pas :

- la fourniture de l'équipement complet à partir du Niveau 2 FFESSM ou formations SSI et PADI au-delà de l'OWD
- la licence FFESSM lors de formation de la Fédération Française FFESSM
- pour les formations SSI, l'attestation de certification sous forme de carte plastique (préservation de l'environnement)

d. Location de matériel de plongée

Le centre de plongée de la Rague met à la disposition des clients le matériel de plongée suivant :

- palmes/masque/tuba
- combinaison /shorty
- gilet stabilisateur
- détendeur
- bloc, bouteille de plongée
- plombs et ceinture
- lampe et ordinateur de plongée

Ce matériel est proposé en location aux tarifs affichés dans le centre de plongée de la Rague. Avant d'effectuer la prestation qu'il a réservée auprès du centre de plongée de la Rague, le client doit au préalable s'assurer que le centre de plongée dispose des équipements

nécessaires à la prestation de plongée. L'absence de matériel et notamment des équipements optionnels (ex : ordinateurs de plongée, lampes) ne peut être une cause d'annulation de la réservation de la prestation, sauf si ce manquement est du fait du centre de plongée.

La location du matériel de plongée n'est pas incluse dans le tarif de la prestation de plongée, à l'exception des plombs.

8. Endommagement ou perte du matériel

Le client s'engage à utiliser le matériel mis à disposition ou loué avec soin et à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de l'endommager, de le perdre ou de se le faire voler. Le client s'engage en outre à respecter les instructions du moniteur ou guide lors de l'utilisation du matériel de sa mise en place, de son utilisation et lors de sa restitution. Toute restitution d'un élément dans un état différent de celui dans lequel il était lors de la mise à disposition ou de la location s'entend comme un dommage. Dans ce cas le centre de plongée de la Rague s'autorise à exiger du client le paiement d'une somme à hauteur de celle qui devra être engagée pour le réparer ou le remplacer. Il est précisé que l'usure normale ne sera pas considérée comme dommage.

9. Conditions de l'activité

a. Lieu de l'activité

Les plongées ainsi que les formations pratiques et théoriques ont lieu au port de la Rague à Mandelieu. Le Centre de plongée de la Rague se réserve le droit de modifier le lieu de l'activité.

b. Horaires de l'activité

L'activité se déroule : le matin : de 8h30 à 12h00 - l'après-midi de : de 14h00 à 18h00
lieu de rendez-vous : Port la Rague, Mandelieu

Tout retard du client ne pourra pas donner lieu à un décalage conséquent de l'activité.

Si acompte ou totalité du montant versé :

Dans le cas où le client ne se présente pas le jour de la prestation de plongée réservée ou à l'horaire fixé, le centre de plongée se réserve le droit de conserver l'acompte ou le montant total de la prestation versée par le client.

10. Validation d'un niveau de plongée ou d'une formation de secourisme

La validation d'un niveau de plongée est sanctionnée par la réussite d'épreuves pratiques et/ou théoriques. Le centre de plongée de la Rague se réserve le droit de ne pas délivrer un niveau de plongée ou de secourisme si le client n'a pas atteint les compétences minimums relatives au niveau prétendu par la formation.

11. Annulation, report, interruption de la prestation de plongée

a. Par le client

1. Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, le client bénéficie d'un délai de sept (7) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de sept jours court à compter de la date d'envoi de l'e-mail de confirmation de la réservation par le centre de plongée.
2. Pour la bonne gestion des places à bord de ses bateaux, le centre de plongée de la Rague se réserve le droit de facturer les activités réservées,
3. En cas d'annulation moins de 24 heures avant le début de la prestation et sans justificatif médical, la prestation est due en totalité. Le centre de plongée de la Rague pourra, le cas échéant, proposer une autre date au client afin qu'il puisse effectuer la prestation réservée.
4. Toute activité commencée ne pourra donner lieu à aucun remboursement, si l'annulation est du fait du client.

5. S'agissant d'une formation ou d'un stage réservé pour une période définie : si le client a débuté une formation avec le centre de plongée, et se trouve dans l'impossibilité, pour n'importe quelle raison, de poursuivre la formation, il appartient au centre de plongée de décider si le client est redevable du montant total ou partiel de la prestation, ou si les prestations (cours, plongées, etc.) non consommées peuvent être reportées à une date ultérieure.
6. Si acompte ou totalité du montant : Toute plongée réservée est due sauf annulation de la part du centre de plongée de la Rague. La facturation des prestations proposées par le centre de plongée de la Rague s'effectue sur la base de la réservation sauf annulation effective dans les délais prévus au paragraphe 11.a.3.

b. **Par le centre de plongée**

Une prestation de plongée peut être annulée pour des raisons météorologiques ou techniques.

Si acompte ou totalité du montant versé: Dans ce cas, le centre de plongée de la Rague pourra proposer soit le remboursement total des prestations payées (si la réservation a donné lieu à un versement total ou partiel), soit le report de la prestation à une autre date plus favorable, dans la limite des places disponibles. En cas d'impossibilité du client de reporter les prestations (durée du séjour trop courte), le centre de plongée de la Rague s'engage à rembourser les prestations non effectuées.

12. Sécurité et effets personnels

Le centre de plongée de la Rague n'est en aucun cas responsable des objets déposés ou confiés au centre de plongée. Le centre de plongée ne saurait être responsable d'un vol ou d'une perte de biens personnels dans le centre de plongée, dans le local de stockage du matériel, sur le bateau ou au cours de la prestation de plongée.

13. Assurances :

a. **Responsabilité civile**

En pratiquant au Centre de plongée de la Rague, vous êtes couvert par notre assurance RC pro. Vous avez la possibilité de souscrire par notre intermédiaire une assurance personnelle complémentaire (art. A321 – 4 du Code du Sport)

b. **Dommages corporels et matériels**

Il est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous-marine.

14. Autonomie des clauses et divisibilité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions générales de vente deviendrait inapplicable ou serait nulle et non avenue du fait d'un changement de législation, de réglementation ou par effet d'une décision de justice, cela ne saurait, en aucun cas, affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes Conditions qui demeureront toutes en vigueur.

15. Tribunaux compétents

Le droit applicable est le droit du commerce.

En cas de difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales de vente, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes Conditions devront être portées même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel de garantie, devant les juridictions compétentes relevant du ressort du Tribunal de Commerce.